

Revalorisation des salaires minima Seule la CFDT semble concernée !

Comme à leur habitude les partenaires sociaux se rencontrent en début d'année pour **étudier et négocier la revalorisation des minima conventionnels**. Cette réunion était programmée le 23 janvier.

L'actualité sociale a incité **certaines organisations syndicales à vouloir boycotter cette réunion**. La CFDT a maintenu sa participation, jusqu'à ce que la chambre patronale décide d'annuler unilatéralement la rencontre. **Aucune autre date n'a été programmée en remplacement**.

Pour rappel, cette négociation concerne **les minima de tous les coefficients et de la prime d'ancienneté**. Avec la réévaluation du SMIC de 1,2 % au 1^{er} janvier 2020, ce sont les quatre premiers coefficients (de 130 à 160) qui se retrouvent en dessous de 1539,42 € brut.

La CFDT dénonce cette attitude irresponsable et exige la tenue de cette réunion dans les plus brefs délais.

**Il y a urgence pour vos salaires
Meilleurs salaires, meilleures retraites !**

Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : **Prénom :**

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !